

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1909)
Heft: 5

Artikel: Révision des statuts
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hommage de ses ouvrages au Conseil. Son successeur, *Jean Barbier*, recteur de l'école de Rive, régent de 3^{me}, fut le premier principal de notre Collège.

Dès lors l'influence de Calvin grandit de jour en jour. Ses ordonnances sont publiées, et, sous son inspiration, l'édifice scolaire est institué. Le 5 juin 1559, les lois régissant le Collège, comprenant toutes les classes, depuis la 9^{me}, et l'Académie avec cinq chaires, sont lues à St-Pierre devant un concours immense de citoyens.

Dès le lendemain s'ouvrirent les classes.

M. le *Président* remercie chaleureusement M. le prof. Mercier pour son exposé captivant et lui exprime la reconnaissance de l'assemblée, fort nombreuse, qui a accueilli avec des applaudissements nourris la fin de cette instructive causerie.

M. *Claparède*, reprenant une idée soulevée par M. Mercier dans le cours de la causerie, relativement à une collection des manuels scolaires d'autrefois, émet le vœu que la Société prenne l'initiative de la création d'un musée pédagogique.

Après discussion, cette proposition est renvoyée au Comité.

3° Revision des Statuts.

L'assemblée procède à cette revision article par article et adopte, avec quelques modifications, le projet publié dans le Bulletin n° 3.

Les nouveaux statuts sont encartés dans le présent numéro.

4° Propositions individuelles.

Néant.

Séance levée à 5 h. 15.

Le bulletinier :

L. DURAND.
